Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 616

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 616 3 décembre 1981
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Gabrielle Antille
Rudolf Berner
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Martial Leiter

616

Domaine public

Certitudes à bon compte

On a pu entendre à la radio et lire dans la presse que le Conseil fédéral, en réponse à une question de Jean Ziegler, ne se faisait aucun souci à propos du surrégénérateur de Creys-Malville: jamais, au grand jamais ces installations ne présenteront ne serait-ce que l'ombre d'un danger pour les Genevois.

Voilà qui est répondu.
Pour la postérité, nous reproduisons avec fierté quelques lignes particulièrement marquantes de la «réponse» du Conseil fédéral qui tient en tout et pour tout en 58 lignes: «(...) Dans le cadre des séquences d'accident servant au dimensionnement des installations, les émanations radioactives d'un surrégénérateur sont comparables à celles des réacteurs à eau légère. Il est par conséquent inexact de dire que Genève est dans la zone directement menacée. Dans le cas, tout à fait invraisemblable, d'un accident par fusion du cœur du réacteur, il n'y aurait guère lieu de craindre des conséquences sérieuses pour Genève, distante d'environ 70 km.»

Le Conseil fédéral est péremptoire. Mais que sait-il (ou que savent ces «experts» suisses — à propos, qui sont-ils? — «informés et de manière détaillée» sur les mesures de sécurité à Creys-Malville?) au juste?

En fait, pas grand-chose. A telle enseigne que ce même Conseil fédéral n'a pas été capable, à ce jour, de répondre à une série de questions précises que lui posait, justement au sujet de Creys-Malville, l'Association pour l'Appel de Genève (APAG) le 20 janvier 1981 (cette lettre est reproduite dans le «Livre jaune sur la société du plutonium», publié par l'APAG aux Editions de la Baconnière, pp. 115 et suivantes).
En réalité, à mesure que le temps passe, le nombre des questions non éclaircies touchant à la sécurité du surrégénérateur semble augmenter plutôt que diminuer. Sans parler du fait que l'Electricité de France admet avec le sourire que les systèmes de sécurité prévus ne tiennent pas compte de l'accident maximal possible, simplement parce que la probabilité de cet accident est jugée suffisamment faible.
Cette question avait été discutée lors du colloque «Energie et Société» organisé à Paris en septembre 1981 par le Groupe de Bellerive (DP 607 et 608, 1er et 8 octobre); elle avait donné lieu à un débat homérique sur la signification des probabilités.
Ce que personne ne nie, mais qui reste encore manifestement inconnu du Conseil fédéral, c'est que la probabilité de l'accident maximal n'est pas nulle, ce qui signifie qu'il peut se produire n'importe quand; et personne ne conteste non plus que ses conséquences seraient catastrophiques à l'échelle européenne.
On est donc bien en présence d'un pari. Le pari que tout ira bien. Le Conseil fédéral est à n'en pas douter composé de gens optimistes.

PLUTONIUM

La grande peur pronucléaire

On a pu lire dans la presse suisse romande, sous forme de publicité, un article intitulé «Le marché de la peur». Dans cet article, un certain Mottier, responsable de la Fédération romande pour l'énergie (nucléaire), vitupère le «Livre jaune sur la société du plutonium», ouvrage collectif de l'Association pour l'Appel de Genève (APAG).
Selon ce M. Mottier, les idées exposées dans le

SUITE ET FIN AU VERSO